

Convocation

de la Conférence générale
des poids et mesures (25^e réunion)

Versailles, 18-20 novembre 2014



Convocation

of the General Conference
on Weights and Measures (25th meeting)

Versailles, 18-20 November 2014

Comité international des poids et mesures

Bureau
international
des poids
et mesures

Les documents soumis à la Conférence générale des poids et mesures (CGPM) sont présentés en anglais en même temps qu'en français. Il n'en demeure pas moins que la version officielle, en particulier des Résolutions adoptées par la CGPM, est celle en langue française.

The documents presented to the General Conference on Weights and Measures (CGPM) are prepared in English as well as French. Please note, however, that the official version, particularly of the Resolutions voted by the CGPM, is the French one.

Pour contacter le directeur du BIPM / To contact the Director of the BIPM

Téléphone/Telephone +33 (0) 1 45 07 70 00

Télécopie/Fax +33 (0) 1 45 34 20 21

<http://www.bipm.org>

Édité par le BIPM

Pavillon de Breteuil

F-92312 Sèvres Cedex, France

Mai 2014

Convocation

La présente Convocation constitue l'invitation officielle faite aux États Parties à la Convention du Mètre de nommer des Délégués à la 25^e réunion de la Conférence générale des poids et mesures (CGPM) qui se tiendra à Versailles du 18 au 20 novembre 2014. Ce document comprend un ordre du jour provisoire, ainsi que les projets des résolutions présentées par le Comité international des poids et mesures (CIPM) à la CGPM.

Les Gouvernements des États Parties à la Convention du Mètre sont priés de communiquer au directeur du Bureau international des poids et mesures (BIPM) la composition de leur délégation au plus tard deux semaines avant l'ouverture de la réunion, c'est-à-dire avant le 3 novembre 2014.

Les États Parties à la Convention du Mètre sont priés de faire connaître au CIPM les propositions qu'ils souhaitent soumettre à la CGPM au plus tard le 17 juillet 2014.

This Convocation is the official invitation to Governments of States Parties to the Metre Convention to send a delegation to the 25th meeting of the General Conference on Weights and Measures (CGPM) that will take place in Versailles, France, from 18 to 20 November 2014. It includes a draft agenda and Draft Resolutions proposed to the CGPM by the International Committee for Weights and Measures (CIPM).

Governments of States Parties to the Metre Convention are asked to inform the Director of the International Bureau of Weights and Measures (BIPM) of the composition of their delegations not later than two weeks before the opening of the meeting, i.e. not later than 3 November 2014.

Proposals from States Parties to the Metre Convention for discussion by the CGPM must reach the CIPM by 17 July 2014.

Convocation de la Conférence générale des poids et mesures (25^e réunion)

La Conférence générale des poids et mesures est convoquée pour sa
25^e réunion

le mardi 18 novembre 2014 à 9 h 30

au Palais des Congrès de Versailles,
10 rue de la Chancellerie,
78000 Versailles, Yvelines, France.

Constitution de la Conférence générale des poids et mesures

Convention du Mètre (1875) : article 3

« Le Bureau international^{*} fonctionnera sous la direction et la surveillance exclusives d'un *Comité international des poids et mesures*^{**}, placé lui-même sous l'autorité d'une *Conférence générale des poids et mesures*^{***}, formée de délégués de tous les Gouvernements contractants. »

Règlement annexé à la Convention du Mètre (1875) : article 7

« La Conférence générale, mentionnée à l'article 3 de la Convention, se réunira à Paris, sur la convocation du Comité international, au moins une fois tous les six ans.

Elle a pour mission de discuter et de provoquer les mesures nécessaires pour la propagation et le perfectionnement du Système métrique, ainsi que de sanctionner les nouvelles déterminations métrologiques fondamentales qui auraient été faites dans l'intervalle de ses réunions. Elle reçoit le Rapport du Comité international sur les travaux accomplis et procède, au scrutin secret, au renouvellement par moitié du Comité international.

* Mentionné souvent dans ce document comme BIPM ou Bureau international des poids et mesures.

** Mentionné souvent dans ce document comme CIPM ou Comité international.

*** Mentionnée souvent dans ce document comme CGPM ou Conférence générale.

Les votes, au sein de la Conférence générale, ont lieu par États ; chaque État a droit à une voix.

Les membres du Comité international siègent de droit dans les réunions de la Conférence ; ils peuvent être en même temps délégués de leurs Gouvernements. »

**Lieu et dates des séances
de la 25^e réunion
de la Conférence générale des poids et mesures**

Toutes les séances se tiendront au

**Palais des Congrès de Versailles
10 rue de la Chancellerie, 78000 Versailles, France**

avec interprétation simultanée en français et en anglais.

Première séance,	mardi 18 novembre 2014	de 9 h 30 à 12 h 30
Deuxième séance,	mardi 18 novembre 2014	de 14 h 00 à 17 h 00
Troisième séance,	mercredi 19 novembre 2014	de 13 h 00 à 17 h 30
Quatrième séance,	jeudi 20 novembre 2014	de 9 h 00 à 12 h 00
Cinquième séance,	jeudi 20 novembre 2014	de 13 h 30 à 16 h 00

Le Groupe de travail de la CGPM sur la dotation du BIPM se réunira au Palais des Congrès de Versailles le mercredi 19 novembre 2014 de 9 h 00 à 12 h 00.

Les Délégués auprès de la CGPM seront invités à visiter les laboratoires du BIPM le lundi 17 novembre 2014 à partir de 14 h 00.

Une réunion informelle sur le programme de travail du BIPM et la dotation correspondante, présidée par le président du CIPM, se tiendra au siège du BIPM le lundi 17 novembre 2014 à 9 h 30. Le président du CIPM établira une liste de représentants d'États Membres versant des contributions maximales, intermédiaires et minimales et reflétant de manière adéquate l'ensemble des régions, afin de les inviter à participer à cette réunion informelle, ainsi qu'à la réunion du Groupe de travail sur la dotation du BIPM qui aura lieu au cours de la réunion de la CGPM. Une fois la liste des États Membres invités ayant confirmé leur participation publiée sur la page suivante du site internet du BIPM : www.bipm.org/fr/cgpm-

[2014/preparatory-meeting.html](http://www.bipm.org/fr/cgpm-2014/preparatory-meeting.html), des dispositions seront prises pour pouvoir accueillir un nombre limité d'États supplémentaires. Les représentants d'États Membres qui n'ont pas été spécifiquement invités et souhaitent participer à la réunion informelle pourront contacter par courriel le secrétaire du CIPM, Robert Kaarls (rkaarls@euronet.nl), une fois qu'aura été publiée la liste des États invités dont les représentants ont accepté de participer. Pour de plus amples informations sur cette réunion informelle, les États Membres sont priés de contacter par courriel le secrétaire du CIPM, Robert Kaarls, et de consulter la page suivante du site internet du BIPM : www.bipm.org/fr/cgpm-2014/preparatory-meeting.html. Merci de noter qu'en raison de contraintes pratiques pour organiser la réunion informelle et afin d'assurer l'efficacité des discussions, la participation sera limitée à deux personnes maximum par État Membre.

Le programme complet de la réunion, ainsi que les documents y afférents, sont disponibles sur la page suivante du site internet du BIPM : www.bipm.org/fr/cgpm-2014/. Cette page sera mise à jour au cours de la préparation de la réunion de la CGPM afin de présenter les informations et documents les plus récents.

Il est demandé aux Délégués des États Membres de faire connaître au CIPM aussi rapidement que possible les propositions qu'ils souhaitent soumettre à la CGPM afin que ces propositions puissent être transmises à l'ensemble des États Membres. Conformément à la décision prise par la CGPM à sa 24^e réunion (2011), les Délégués doivent soumettre leurs propositions au moins quatre mois avant la 25^e réunion de la CGPM. Toute proposition ainsi reçue sera mise à la disposition des États Membres au minimum deux mois avant la 25^e réunion de la CGPM.

mai 2014

Pour le Comité international des poids et mesures
Pavillon de Breteuil, F-92312 Sèvres Cedex

Le Secrétaire,
R. Kaarls

Le Président,
B. D. Inglis

Ordre du jour provisoire de la 25^e réunion de la Conférence générale des poids et mesures

- 1 Présentation des titres accréditant les Délégués
- 2 Ouverture de la réunion
- 3 Discours de Son Excellence M. le Ministre des Affaires étrangères de la République française
- 4 Réponse de M. le Président du Comité international des poids et mesures
- 5 Discours de M. le Président de l'Académie des sciences de Paris, Président de la CGPM
- 6 Désignation du Secrétaire de la CGPM
- 7 Établissement de la liste des Délégués ayant pouvoir de voter
- 8 Approbation de l'ordre du jour
- 9 Rapport de M. le Président du CIPM sur les travaux accomplis depuis la 24^e réunion de la CGPM
- 10 Présentations des représentants d'organisations intergouvernementales et d'organismes internationaux
- 11 Rapport sur les relations avec les organisations intergouvernementales et les organismes internationaux
- 12 Désignation des membres du Groupe de travail sur la dotation du BIPM
- 13 Révision à venir du Système international d'unités, le SI (voir Projet de résolution A)
- 14 Changements proposés concernant la procédure d'élection du CIPM (voir Projet de résolution B)
- 15 Caisse de retraite et de prévoyance du BIPM (voir Projet de résolution C)
- 16 Programme de travail du BIPM proposé et dotation correspondante
 - 16.1 Programme de travail du BIPM proposé pour les années 2016 à 2019
 - 16.2 Dotation annuelle proposée (voir Projet de résolution D)
- 17 Arrangement de reconnaissance mutuelle du CIPM (voir Projet de résolution E)
- 18 Rapports des présidents des Comités consultatifs
- 19 Propositions des Délégués

- 20 Vote des Résolutions
- 21 Renouvellement du CIPM
- 22 Questions diverses
- 23 Clôture de la réunion

Annexe 1

Liste des projets de résolution de la 25^e réunion de la Conférence générale des poids et mesures

- A Sur la révision à venir du Système international d'unités, le SI
- B Sur l'élection du Comité international des poids et mesures
- C Sur la Caisse de retraite et de prévoyance du BIPM
- D Dotation du Bureau international des poids et mesures pour les années 2016 à 2019
- E Sur l'importance de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle du CIPM

- **Sur la révision à venir du Système international d'unités, le SI**

Projet de résolution A

La Conférence générale des poids et mesures (CGPM), à sa 25^e réunion,

rappelant

- la Résolution 1 adoptée par la CGPM à sa 24^e réunion (2011) qui prend acte de l'intention du Comité international des poids et mesures (CIPM) de proposer une révision du SI consistant à relier les définitions du kilogramme, de l'ampère, du kelvin et de la mole à des valeurs numériques exactes de la constante de Planck h , de la charge élémentaire e , de la constante de Boltzmann k , et de la constante d'Avogadro N_A , respectivement, et à modifier la façon de définir le SI, ainsi que la formulation des définitions des unités du SI pour les grandeurs temps, longueur, masse, courant électrique, température thermodynamique, quantité de matière et intensité lumineuse, de manière à ce que les constantes de référence sur lesquelles se fonde le SI apparaissent clairement,
- les nombreux avantages, mentionnés dans la Résolution 1, que présentera cette révision du SI pour la science, la technologie, l'industrie et le commerce, tel que le fait de relier le kilogramme à une constante de la nature et non plus à la masse d'un objet matériel (artefact), ce qui assurera sa stabilité à long terme,
- la Résolution 7 adoptée par la CGPM à sa 21^e réunion (1999) qui encourage les laboratoires nationaux de métrologie à poursuivre les expériences visant à parvenir à une telle redéfinition du kilogramme,
- la Résolution 12 adoptée par la CGPM à sa 23^e réunion (2007) qui décrit les travaux devant être effectués par les laboratoires nationaux de métrologie, le Bureau international des poids et mesures (BIPM), ainsi que le CIPM et ses Comités consultatifs, afin de permettre l'adoption par la CGPM de la révision du SI,

considérant les progrès significatifs réalisés afin d'effectuer les travaux nécessaires, parmi lesquels

- l'acquisition des données pertinentes, et leur analyse par le Committee on Data for Science and Technology (CODATA), afin d'obtenir les valeurs requises pour les constantes fondamentales de h , e , k , et N_A ,
- la mise au point par le BIPM d'un ensemble d'étalons de masse de référence qui permettra de faciliter la dissémination de l'unité de masse une fois le SI révisé,
- la préparation des mises en pratique des nouvelles définitions du kilogramme, de l'ampère, du kelvin et de la mole,
- la mise en place de campagnes de sensibilisation pour informer les communautés d'utilisateurs et le grand public du projet de révision du SI,

- la préparation d'une nouvelle édition de la *Brochure sur le SI* dans laquelle le SI révisé serait présenté de façon aisément compréhensible par l'ensemble des lecteurs,

considérant que, malgré les progrès effectués, les données disponibles ne semblent pas encore suffisamment robustes pour que la CGPM adopte le SI révisé lors de sa 25^e réunion,

encourage

- les laboratoires nationaux de métrologie, le BIPM et les institutions universitaires à poursuivre leurs efforts afin de déterminer expérimentalement les valeurs des constantes de h , e , k et N_A au niveau d'incertitude requis,
- les laboratoires nationaux de métrologie à continuer activement à examiner et discuter de ces résultats au sein des Comités consultatifs,
- le CIPM à planifier la mise en œuvre de la Résolution 1 adoptée par la CGPM à sa 24^e réunion (2011), en collaboration étroite avec les Comités consultatifs et le Comité consultatif des unités (CCU),
- le CIPM et ses Comités consultatifs, les laboratoires nationaux de métrologie, le BIPM, ainsi que d'autres organisations telles que l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML), à poursuivre leurs efforts afin d'effectuer les travaux nécessaires pour que la CGPM adopte, lors de sa 26^e réunion, une résolution permettant de remplacer le SI actuel par le SI révisé, sous réserve que les données obtenues, tant concernant leur nombre, les incertitudes associées ou leur niveau de cohérence, soient jugées satisfaisantes.

• **Sur l'élection du Comité international des poids et mesures**

Projet de résolution B

La Conférence générale des poids et mesures (CGPM), à sa 25^e réunion,

considérant

- les dispositions des articles 7, 8 et 9 du Règlement annexé à la Convention du Mètre, relatives à l'élection et à la composition du Comité international des poids et mesures (CIPM),
- la décision de la CGPM, adoptée lors de sa 17^e réunion (1983) sur recommandation du Groupe de travail *ad hoc* créé par la CGPM lors de sa 16^e réunion (1979), selon laquelle le CIPM – en général – s'assure que chacun de ses membres est acceptable par son gouvernement au moment de l'élection provisoire,
- la Résolution 10 adoptée par la CGPM à sa 24^e réunion (2011) sur le rôle, la mission, les objectifs, la stratégie à long terme et la gouvernance du Bureau international des poids et mesures (BIPM), par laquelle la CGPM a invité le CIPM à établir un Groupe de travail *ad hoc* chargé de conduire un examen du rôle, de la mission, des objectifs, de la stabilité financière à long terme, de la direction stratégique et de la gouvernance du BIPM, ainsi qu'à présenter à la CGPM, à sa 25^e réunion, les recommandations qu'il aura formulées à la suite de l'examen par le Groupe de travail *ad hoc*, les actions qu'il aura menées en conséquence, ainsi que des propositions d'actions supplémentaires requérant l'approbation de la CGPM,
- les conclusions et recommandations dudit Groupe de travail *ad hoc*, en particulier celles relatives à l'élection et à la composition du CIPM,

accueille favorablement

- la révision par le CIPM, lors de la seconde partie de sa 102^e session (octobre 2013), des principes suivis par le CIPM pour procéder à une élection, qui avaient été adoptés par ce dernier lors de sa 94^e session (2005),

notant

- la décision 103/08 du CIPM, adoptée à l'unanimité lors de la première partie de sa 103^e session (mars 2014), de démission de l'ensemble des membres du CIPM, avec effet à compter de l'ouverture de la première partie de la 104^e session du CIPM prévue en mars 2015,

décide

- qu'à compter de la 25^e réunion de la CGPM (2014), les membres du CIPM seront élus pour un mandat fixe renouvelable,
- que le mandat des membres du CIPM débutera à la première session du CIPM organisée au plus tard six mois après la réunion de la CGPM lors

de laquelle ils auront été élus, et se terminera au début de la session du CIPM ayant lieu après la réunion suivante de la CGPM,

- qu'est instituée une Commission pour l'élection du CIPM, dont les membres seront élus et assureront leur fonction selon une procédure qui sera adoptée par la CGPM, afin d'assister le CIPM et la CGPM dans l'élection des membres du CIPM,
- que la Commission pour l'élection du CIPM sera composée de sept représentants d'États Membres à contributions maximales, intermédiaires et minimales et reflétant de manière adéquate l'ensemble des régions, élus à la majorité par la CGPM, ainsi que du Président du CIPM et du Secrétaire du CIPM, et que sa présidence sera assurée par l'un des représentants d'États Membres,
- que la CGPM procédera à chacune de ses réunions à l'élection des sept représentants d'États Membres de la Commission pour l'élection du CIPM,

invite

- les États Membres à participer activement au processus d'élection du CIPM.

- **Sur la Caisse de retraite et de prévoyance du BIPM**

Projet de résolution C

La Conférence générale des poids et mesures (CGPM), à sa 25^e réunion,

rappelant

- l'institution par la CGPM à sa 3^e réunion (1901) d'une Caisse de retraite en faveur des membres du personnel du Bureau international des poids et mesures (BIPM),
- l'article 15 paragraphe 2 du Règlement annexé à la Convention du Mètre,
- le fait que la CGPM à sa 10^e réunion (1954) a confié au Comité international des poids et mesures (CIPM) l'administration de la Caisse de retraite et de prévoyance du BIPM,
- l'adoption par la CGPM à sa 24^e réunion (2011) de la Résolution 10 sur le rôle, la mission, les objectifs, la stratégie à long terme et la gouvernance du BIPM, qui invite le CIPM à établir un Groupe de travail *ad hoc* chargé de conduire, entre autres, un examen de la stabilité financière à long terme du BIPM,
- l'établissement par le CIPM du Sous-comité permanent sur la Caisse de retraite et de prévoyance du BIPM et l'assurance-maladie,

reconnaissant

- que la plupart des membres du personnel du BIPM ne peuvent pas bénéficier d'un système de sécurité sociale national et qu'une fois à la retraite, les pensions qu'ils recevront de la Caisse de retraite et de prévoyance du BIPM constitueront leur principale source de revenus,
- qu'il est important que le système de pensions des membres actuels et retraités du personnel du BIPM ait des bases financières solides,
- qu'il est nécessaire que le BIPM puisse attirer, retenir et motiver du personnel compétent,
- qu'il est nécessaire que les contributions versées par les États Membres continuent à soutenir le programme de travail approuvé du BIPM (activités techniques et de coordination) tout en permettant au BIPM de remplir ses obligations financières concernant les pensions actuelles et à venir,
- que le CIPM a apporté une plus grande transparence aux comptes et aux états financiers de la Caisse de retraite et de prévoyance du BIPM en adoptant les normes IPSAS (*International Public Sector Accounting Standards*, Normes comptables internationales du secteur public),

accueille favorablement

- les mesures déjà prises par le CIPM afin d'assurer la stabilité financière à long terme de la Caisse de retraite et de prévoyance du BIPM et, en particulier, les amendements qui ont été adoptés par le BIPM en 2009 et qui sont entrés en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010, parmi lesquels l'augmentation de l'âge de départ à la retraite et l'augmentation de la contribution des membres du personnel du BIPM,

réaffirme

- la décision prise à sa 10^e réunion (1954) de confier au CIPM l'administration de la Caisse de retraite et de prévoyance du BIPM,

décide

- que le niveau de la dotation doit permettre au BIPM d'assurer la soutenabilité de la Caisse de retraite et de prévoyance,

invite le CIPM

- à mettre en place, comme catégorie d'actifs spécifique du BIPM, un fonds de réserve pour la Caisse de retraite et de prévoyance du BIPM,
- à établir un conseil de surveillance du fonds de réserve qui aura pour mission, entre autres, de mener des études actuarielles sur les actifs et passifs du fonds de réserve, de façon régulière et au moins tous les quatre ans, et qui conseillera le CIPM sur la base des résultats de ces études,
- à s'assurer que le conseil de surveillance du fonds de réserve est composé de telle sorte que ses membres représentent les intérêts des parties prenantes concernées,
- à tenir informés les États Membres des conclusions de ces études par le biais des publications financières habituelles du CIPM et lors de la prochaine réunion de la CGPM.

• **Dotation du Bureau international des poids et mesures pour les années 2016 à 2019**

Projet de résolution D

La Conférence générale des poids et mesures (CGPM), à sa 25^e réunion,

considérant

- l'importance croissante du travail du Bureau international des poids et mesures (BIPM), dans tous les États Membres, pour le commerce international, l'innovation dans le secteur industriel, le changement climatique, la santé humaine et la médecine, l'alimentation et la médecine légale,
- le fait que le BIPM est reconnu comme l'organisation intergouvernementale scientifique experte dans le domaine de la métrologie, ainsi que la valeur ajoutée et l'optimisation des coûts que le travail du BIPM apporte aux États Membres sur le plan technique et économique,
- le processus engagé par le BIPM afin d'adopter les meilleures pratiques de gestion et améliorer son efficacité,

notant

- la Résolution 10 (2011) adoptée par la CGPM à sa 24^e réunion sur le rôle, la mission, les objectifs, la stratégie à long terme et la gouvernance du BIPM, ainsi que les mesures prises en conséquence et mises en œuvre avec succès par le BIPM,
- la situation financière mondiale actuelle et les contraintes financières auxquelles les États Membres sont soumis,
- la mise en œuvre réussie, par le BIPM, de la recommandation formulée par la CGPM à sa 24^e réunion afin de chercher à obtenir un soutien volontaire supplémentaire de sorte que le BIPM puisse mettre en œuvre des activités supplémentaires liées à sa mission,

remercie les laboratoires nationaux de métrologie qui ont apporté au BIPM un soutien volontaire sous quelque forme que ce soit, en particulier par voie de détachement de membres de leur personnel auprès du BIPM,

décide que la dotation annuelle du BIPM, telle que définie à l'article 6, 1921, du Règlement annexé à la Convention du Mètre, sera augmentée de façon à ce qu'elle soit portée, pour les États Parties à la Convention du Mètre au moment de la 25^e réunion de la CGPM, à :

12 220 000 euros en 2016

12 464 000 euros en 2017

12 713 000 euros en 2018

12 968 000 euros en 2019

prie instamment

- les États Membres, ainsi que les organisations internationales, les organismes privés et les fondations de continuer à apporter un soutien financier volontaire supplémentaire de toute sorte afin de soutenir des activités spécifiques liées à la mission du BIPM.

Annexe au Projet de résolution D – Notes explicatives provisoires

- 1) La dotation proposée tient compte de l'augmentation du nombre d'États Membres en raison de l'accession à la Convention du Mètre de la République de Tunisie en 2012 et de la République de Colombie et de la République d'Irak en 2013. Les nouvelles accessions donnent lieu à un accroissement du montant de la dotation totale mais n'accroissent pas pour autant les contributions de chacun des États Membres.
- 2) Le travail concernant l'élaboration de scénarios financiers se poursuit. Toutefois, les montants définitifs ne devraient pas excéder ceux de la dotation proposée.
- 3) La dotation proposée est calculée en prenant pour point de départ la dotation de 2015 approuvée par la CGPM à sa 24^e réunion (2011), à laquelle viennent s'ajouter les contributions des nouveaux États ayant accédé à la Convention du Mètre tel qu'expliqué à la note 1), et à laquelle a été appliquée une augmentation de 2 % par an.

- **Sur l'importance de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle du CIPM**

Projet de résolution E

La Conférence générale des poids et mesures (CGPM), à sa 25^e réunion,

considérant

- la pertinence et l'importance du CIPM MRA tel que formulé, en particulier, dans la Résolution 6 (2003) adoptée par la CGPM à sa 22^e réunion et dans la Résolution 4 (2007) adoptée par la CGPM à sa 23^e réunion,
- l'appréciation et le soutien que toutes les parties intéressées ont exprimés vis-à-vis du CIPM MRA depuis son entrée en vigueur il y a plus de quinze ans,
- l'impact économique et social positif qu'apporte le CIPM MRA en assurant la reconnaissance mutuelle des étalons nationaux de mesure et des certificats d'étalonnage et de mesurage émis par les laboratoires nationaux de métrologie,

notant

- qu'après quinze années d'existence et de succès du CIPM MRA, il est nécessaire de procéder à un examen de sa mise en œuvre et de son fonctionnement,
- que les activités menées dans le cadre du CIPM MRA revêtent une importance directe pour le rôle, la mission et les objectifs du Bureau international des poids et mesures (BIPM),
- que des améliorations sont apportées au sein de la structure existante, parmi lesquelles la planification stratégique des comparaisons et la rationalisation continue des procédures,
- qu'un atelier sera organisé en 2015 avec pour objectif d'engager une discussion approfondie sur le CIPM MRA avec les directeurs des laboratoires nationaux de métrologie, les représentants des États Membres, ainsi que d'autres parties prenantes concernées, afin de souligner les bénéfices apportés par le CIPM MRA et de faire ressortir ce qui fonctionne correctement et ce qu'il est nécessaire d'améliorer concernant la mise en œuvre du CIPM MRA,

invite

- les Comités consultatifs et le Comité mixte des organisations régionales de métrologie et du BIPM (JCRB) à poursuivre leurs efforts continus afin de rationaliser le fonctionnement du CIPM MRA, dans le cadre de la structure existante, ainsi qu'à se préparer et à contribuer à l'examen plus large qui sera conduit en 2015,

- le Comité international des poids et mesures (CIPM) à établir, après l'atelier prévu en 2015, un sous-comité qui serait placé sous la présidence du président du CIPM et comprendrait des représentants des laboratoires nationaux de métrologie, afin de conduire un examen de la mise en œuvre et du fonctionnement du CIPM MRA,

réaffirme

- sa recommandation selon laquelle les principes du CIPM MRA doivent figurer dans les accords intergouvernementaux si nécessaire,

encourage

- tous les signataires du CIPM MRA à soutenir les activités et le travail du sous-comité sur le CIPM MRA et à y participer activement.



Convocation of the General Conference on Weights and Measures (25th meeting)

The General Conference on Weights and Measures is convoked for its 25th meeting for

Tuesday 18 November 2014 at 9:30

at the **Palais des Congrès de Versailles**,
10 rue de la Chancellerie,
78000 Versailles, Yvelines, France.

Constitution of the General Conference on Weights and Measures

Metre Convention (1875): Article 3^{*}

“The International Bureau^{**} shall operate under the exclusive direction and supervision of an *International Committee for Weights and Measures*^{***}, itself placed under the authority of a *General Conference on Weights and Measures*^{****}, consisting of the delegates of all the contracting Governments.”

Regulations annexed to the Metre Convention (1875): Article 7^{*}

“The General Conference, mentioned in Article 3 of the Convention, shall meet in Paris, on the convocation of the International Committee at least once every six years.

Its mission is to discuss and instigate measures necessary for the propagation and improvement of the metric system as well as to approve new fundamental metrological determinations that might have been made in the interval between its meetings. It receives the Report of the International Committee on work accomplished and proceeds by secret ballot to the renewal of half of the International Committee.

* BIPM translation.

** Often referred to in this document as BIPM or International Bureau of Weights and Measures.

*** Often referred to in this document as CIPM or International Committee.

**** Often referred to in this document as CGPM or General Conference.

Votes at a General Conference are made by States, each State has the right to one vote.

Members of the International Committee have a seat as of right at meetings of the Conference; they may, at the same time, be delegates of their Governments.”

**Place and dates of sessions
of the General Conference
on Weights and Measures (25th meeting)**

All the sessions of the CGPM will take place at the

**Palais des Congrès de Versailles
10 rue de la Chancellerie, 78000 Versailles, France**

with simultaneous interpretation in French and English.

First session,	Tuesday 18 November 2014	from 9:30 to 12:30
Second session,	Tuesday 18 November 2014	from 14:00 to 17:30
Third session,	Wednesday 19 November 2014	from 13:00 to 17:30
Fourth session,	Thursday 20 November 2014	from 9:00 to 12:00
Fifth session,	Thursday 20 November 2014	from 13:30 to 16:00

The General Conference Working Group on the Dotation of the BIPM will meet at the Palais des Congrès de Versailles on Wednesday 19 November 2014 from 9:00 to 12:00.

The laboratories of the BIPM will be open to Delegates to the General Conference on Monday 17 November 2014 starting at 14:00.

An informal meeting chaired by the CIPM President on the BIPM Work Programme and corresponding Dotation will be held at the seat of the BIPM on Monday 17 November 2014 at 9:30. The CIPM President will define a list of representatives of Member States with maximum, intermediary and minimum contributions, properly balanced to represent all regions to participate in this informal meeting and in the meeting of the Working Group on the Dotation of the BIPM which will be held during the CGPM meeting. Once the list of Member States that have been invited and have confirmed their participation has been published on the BIPM webpage at www.bipm.org/en/cgpm-2014/preparatory-meeting.html, there

will be provision for a limited number of additional participants. Should representatives of States not specifically invited wish to attend the meeting they may approach the CIPM Secretary, Dr Robert Kaarls (e-mail: rkaarls@euronet.nl), once the list of invited States whose representatives have accepted has been published. For further general information on the informal meeting, Member States are kindly invited to contact the CIPM Secretary, Dr Robert Kaarls, and to consult the following BIPM webpage: www.bipm.org/en/cgpm-2014/preparatory-meeting.html. Please note that in order to accommodate the meeting and ensure effective discussion, participation from any one State should be limited to a maximum of two people.

The full programme and other relevant documentation can be found on the following BIPM web page, which will be updated with the latest information and documentation during the preparation of the General Conference: <http://www.bipm.org/en/cgpm-2014/>.

Delegates from Member States are requested to let the CIPM know as soon as possible of any proposals they would like to submit to the General Conference, so that they may be distributed to all Member States. In accordance with the decision taken by the CGPM at its 24th meeting (2011) Delegates should submit any proposals not less than four months prior to the 25th CGPM meeting. Proposals received in this way will be circulated to all Member States not less than two months prior to the 25th CGPM meeting.

May 2014

For the International Committee for Weights and Measures
Pavillon de Breteuil, F-92312 Sèvres Cedex

The Secretary,
R. Kaarls

The President,
B. D. Inglis

Provisional agenda of the General Conference on Weights and Measures (25th meeting)

- 1 Presentation of credentials by Delegates
- 2 Opening of the meeting
- 3 Address by His Excellency the *Ministre des Affaires Etrangères de la République Française*
- 4 Reply by the President of the CIPM
- 5 Address by the President of the *Académie des sciences de Paris*, President of the General Conference
- 6 Nomination of the Secretary of the General Conference
- 7 Establishment of the list of Delegates entitled to vote
- 8 Approval of the agenda
- 9 Report of the President of the CIPM on the work accomplished since the 24th meeting of the CGPM
- 10 Presentations by representatives of intergovernmental organizations and international bodies
- 11 Report on relations with intergovernmental organizations and international bodies
- 12 Nomination of members of the Working Group on the Dotation of the BIPM
- 13 The future revision of the International System of Units, the SI (See draft resolution A)
- 14 Proposed changes to the procedure of election of the CIPM (See draft resolution B)
- 15 Pension and Provident Fund of the BIPM (See draft resolution C)
- 16 Proposed Work Programme of the BIPM and corresponding dotation
 - 16.1 Proposed Work Programme for the years 2016 to 2019
 - 16.2 Proposed annual dotation (See draft resolution D)
- 17 The CIPM Mutual Recognition Arrangement (See draft resolution E)
- 18 Reports of Presidents of Consultative Committees
- 19 Proposals by Delegates
- 20 Votes on all Resolutions

- 21 Renewal of the CIPM
- 22 Other business
- 23 Closure of the meeting

Appendix 1

List of Draft Resolutions of the General Conference on Weights and Measures (25th meeting)

- A On the future revision of the International System of Units, the SI
- B On the election of the International Committee for Weights and Measures
- C On the Pension and Provident Fund of the BIPM
- D Dotation of the BIPM for the years 2016 to 2019
- E On the importance of the CIPM Mutual Recognition Arrangement

- **On the future revision of the International System of Units, the SI**

Draft Resolution A

The General Conference on Weights and Measures (CGPM), at its 25th meeting,

recalling

- Resolution 1 adopted by the CGPM at its 24th meeting (2011), which takes note of the intention of the International Committee for Weights and Measures (CIPM) to propose a revision of the SI that links the definitions of the kilogram, ampere, kelvin, and mole to exact numerical values of the Planck constant h , elementary charge e , Boltzmann constant k , and Avogadro constant N_A , respectively, and which revises the way the SI is defined including the wording of the definitions of the SI units for time, length, mass, electric current, thermodynamic temperature, amount of substance, and luminous intensity so that the reference constants on which the SI is based are clearly apparent,
- the many benefits summarized in Resolution 1 that will accrue to science, technology, industry, and commerce from such a revision, especially from linking the kilogram to an invariant of nature rather than to the mass of a material artefact, thereby ensuring its long-term stability,
- Resolution 7 adopted by the CGPM at its 21st meeting (1999), which encourages work at the National Metrology Institutes (NMIs) that can lead to such a redefinition of the kilogram,
- Resolution 12 adopted by the CGPM at its 23rd meeting (2007), which outlines the work that should be carried out by the NMIs, the International Bureau of Weights and Measures (BIPM), and the CIPM together with its Consultative Committees (CCs) that could enable the planned revision of the SI to be adopted by the CGPM,

considering that there has been significant progress in completing the necessary work, including

- the acquisition of relevant data and their analysis by the Committee on Data for Science and Technology (CODATA) to obtain the required values of h , e , k , and N_A ,
- establishment by the BIPM of an ensemble of reference standards of mass to facilitate the dissemination of the unit of mass in the revised SI,
- the preparation of *mises-en-pratique* for the new definitions of the kilogram, ampere, kelvin, and mole,
- awareness campaigns to alert user communities as well as the general public to the proposed revision of the SI,
- the preparation of a new edition of the SI Brochure that presents the revised SI in a way that can be readily understood by a diverse readership,

that despite this progress the data do not yet appear to be sufficiently robust for the CGPM to adopt the revised SI at its 25th meeting,

encourages

- continued effort in the NMIs, the BIPM, and academic institutions to obtain data relevant to the determination of h , e , k , and N_A with the requisite uncertainties,
- the NMIs to continue acting through the CCs to discuss and review this data,
- the CIPM to develop a plan to provide the path via the Consultative Committees and the Consultative Committee for Units (CCU) for implementing Resolution 1 adopted by the CGPM at its 24th meeting (2011), and
- continued effort by the CIPM, together with its Consultative Committees, the NMIs, the BIPM, and other organizations such as the International Organization of Legal Metrology (OIML), to complete all work necessary for the CGPM at its 26th meeting to adopt a resolution that would replace the current SI with the revised SI, provided the amount of data, their uncertainties, and level of consistency are deemed satisfactory.

- **On the election of the International Committee for Weights and Measures**

Draft Resolution B

The General Conference on Weights and Measures (CGPM), at its 25th meeting,

considering

- the provisions of Articles 7, 8 and 9 of the Regulations Annexed to the Metre Convention on the election and composition of the International Committee for Weights and Measures (CIPM),
- the decision made by the CGPM at its 17th meeting (1983), upon recommendation of the *ad hoc* Working Group it had created at its 16th meeting (1979), that the CIPM should – in general – ensure that the candidate is acceptable to his or her government at the time of provisional election,
- Resolution 10 adopted by the CGPM at its 24th meeting (2011) on the role, mission, objectives, long-term strategy and governance of the International Bureau of Weights and Measures (BIPM), in which the CGPM invited the CIPM to establish an *ad hoc* Working Group charged with conducting a Review of the role, mission, objectives, long-term financial stability, strategic direction and governance of the BIPM, and to report to the CGPM at its 25th meeting on recommendations from the Review of the *ad hoc* Working Group, actions consequently taken by the CIPM and proposals for additional actions that require the approval of the CGPM,
- the findings and recommendations of the said *ad hoc* Working Group relating in particular to the election and composition of the CIPM,

welcomes

- the revision by the CIPM, at Session II of its 102nd meeting (October 2013), of the principles it follows in making elections, which had been adopted by the CIPM at its 94th meeting (2005),

noting

- Decision 103-08 of the CIPM, adopted by unanimity at Session I of its 103rd meeting (March 2014), on the resignation of all CIPM members to become effective from the start of Session I of the 104th meeting of the CIPM, scheduled for March 2015,

decides that

- beginning with the 25th meeting of the CGPM (2014), CIPM members shall be elected to fixed renewable terms,
- terms will begin at the first CIPM meeting to take place no later than six months after the CGPM meeting at which they are elected, and will end at the beginning of the CIPM meeting that follows the next meeting of the CGPM,

- a Committee for CIPM Election is set up in order to assist the CIPM and the CGPM in the election of CIPM members, being elected and operating in conformity with a procedure to be adopted by the CGPM,
- the Committee for CIPM Election shall be composed of seven representatives of Member States with maximum, intermediary and minimum contributions, properly balanced to represent all regions, elected by the CGPM by majority vote, as well as the CIPM President and CIPM Secretary; and that it shall be chaired by one of the Member States' representatives,
- the CGPM shall proceed at each of its meetings to the election of the seven Member States' representatives of the Committee for CIPM Election,

invites

- Member States to participate actively in the CIPM election process.

- **On the Pension and Provident Fund of the BIPM**

Draft Resolution C

The General Conference on Weights and Measures (CGPM), at its 25th meeting,

recalling

- that the CGPM at its 3rd meeting (1901) established a fund for pensions for the benefit of BIPM staff members,
- article 15 paragraph 2 of the Regulations annexed to the Metre Convention,
- that the CGPM at its 10th meeting (1954) has charged the International Committee for Weights and Measures (CIPM) with the administration of the BIPM Pension and Provident Fund,
- that the CGPM at its 24th meeting (2011) has adopted Resolution 10 on the role, mission, objectives, long-term strategy and governance of the BIPM which invited the CIPM to establish an *ad hoc* Working Group to conduct a Review of *inter alia* the long-term financial stability of the BIPM,
- that the CIPM has established a Standing Sub-Committee on the BIPM Pension and Provident Fund and Health Insurance,

recognizing

- that most BIPM staff members cannot benefit from a national social security system and that payment from the BIPM Pension and Provident Fund will be their most important source of income after retirement,
- the importance of a well-funded system for pensions for the employees and former employees of the BIPM,
- the need for the BIPM to be able to attract, retain and motivate competent staff,
- the need for the contributions paid by Member States to continue to support the agreed BIPM work programme (technical and coordination work) whilst allowing the BIPM to meet its financial obligations towards actual and future pensions,
- that the CIPM has brought increased transparency to the accounts and financial statements of the BIPM Pension and Provident Fund through the adoption of the International Public Sector Accounting Standards (IPSAS),

welcomes

- the measures already taken by the CIPM in order to ensure the long-term financial stability of the BIPM Pension and Provident Fund, especially the amendments that were adopted by the CIPM in 2009 and that entered into force from 1 January 2010, including raising the retirement age and increasing the staff contribution,

re-affirms

- the decision made at its 10th meeting (1954) to charge the CIPM with the administration of the BIPM Pension and Provident Fund,

decides

- that the dotation of the BIPM shall be at a level that enables the BIPM to sustain the Pension and Provident Fund in the long term,

invites the CIPM to

- organise a Pension and Provident Reserve Fund (PPRF) as a special class of asset of the BIPM,
- establish a Supervisory Board (SB) for the PPRF, which will *inter alia* carry out actuarial studies on the assets and the liabilities of the PPRF on a regular basis but at least every four years and will advise the CIPM on the basis of the results of these studies,
- ensure that the members of the Supervisory Board are representative of the interests of the relevant stakeholders,
- inform Member States about the outcome of these studies in its regular financial publications and at the next meeting of the General Conference.

- **Dotation of the BIPM for the years 2016 to 2019**

Draft Resolution D

The General Conference on Weights and Measures (CGPM), at its 25th meeting,

considering

- the increased importance of the work of the International Bureau of Weights and Measures (BIPM) to international trade, industrial innovation, monitoring climate change, human health and medicine, food and forensic science in all Member States,
- the recognition of the BIPM as the scientifically expert intergovernmental organization in metrology and the added value and cost efficiency it provides to all Member States in technical and economic terms,
- the manner in which the BIPM is adopting best management practice and improving the efficiency of its operation,

noting

- Resolution 10 (2011) adopted by the CGPM at its 24th meeting on the role, mission, objectives, long-term strategy and governance of the BIPM, and the actions consequently taken and successfully implemented by the BIPM,
- the current world financial situation and the financial constraints Member States are subject to,
- the successful implementation by the BIPM of the recommendation made by the CGPM at its 24th meeting that additional voluntary support be sought to enable additional activities at the BIPM related to its mission,

thanks those National Metrology Institutes that have provided voluntary support of all kinds to the BIPM, in particular by way of secondment of staff to the BIPM,

decides that the annual dotation of the BIPM, as defined in Article 6, 1921, of the Regulations annexed to the Metre Convention, will be increased in such a way that, for those States that are Parties to the Metre Convention at the time of the 25th meeting of the CGPM, it shall be:

12 220 000 euros in 2016

12 464 000 euros in 2017

12 713 000 euros in 2018

12 968 000 euros in 2019

urges

- Member States, as well as international organizations, private organizations and foundations to maintain the provision of additional voluntary financial support of all kinds to support specific BIPM mission-related activities.

Annex to Draft Resolution D – Temporary Explanatory Notes

- 1) The proposed dotation takes into account the increase in the number of Member States due to the accession of the Republic of Tunisia in 2012, and the Republic of Colombia and Republic of Iraq in 2013. Adjustments due to accession increase the total dotation but do not increase the individual amounts for existing Member States.
- 2) Work is continuing on the scenario modelling. However, the final outcome is not expected to exceed the proposed dotation.
- 3) The baseline used for the calculation is the 2015 dotation voted at the 24th meeting of the CGPM, adjusted for accession of new Member States as explained in 1) above, and subject to a 2.0 % increase per annum.

- **On the importance of the CIPM Mutual Recognition Arrangement**

Draft Resolution E

The General Conference on Weights and Measures (CGPM), at its 25th meeting,

considering

- the relevance and importance of the CIPM MRA as expressed in particular by the CGPM in Resolution 6 (2003) adopted at its 22nd meeting and in Resolution 4 (2007) adopted at its 23rd meeting,
- the appreciation and support expressed by all interested parties for the CIPM MRA since its entry into force more than fifteen years ago,
- the positive social and economic impact of the CIPM MRA in providing for the mutual recognition of national measurement standards and of calibration and measurement certificates,

noting

- that after fifteen years of successful operation of the CIPM MRA, there is a need to review its implementation and operation,
- that the activities carried out under the CIPM MRA are of direct relevance to the role, mission and objectives of the International Bureau of Weights and Measures (BIPM),
- the improvements being made within the existing framework including the strategic planning of comparisons and ongoing streamlining of processes,
- a workshop planned for 2015 to engage in a broad discussion of the CIPM MRA, involving Directors of National Metrology Institutes, Member States representatives and other relevant stakeholders concerning the benefits of the CIPM MRA, as well as establishing views on what works well, and what needs to be improved regarding its implementation,

invites

- the Consultative Committees and the Joint Committee of the Regional Metrology Organizations and the BIPM (JCRB) to continue their ongoing efforts to streamline operations within the existing framework, and to prepare for and contribute to the wider review in 2015,
- the CIPM to establish a sub-committee under the chairmanship of its President, after the 2015 workshop, to include representation from National Metrology Institutes, to conduct a review of the implementation and operation of the CIPM MRA,

reaffirms

- its recommendation that the principles of the CIPM MRA be included in intergovernmental agreements as appropriate,

encourages

- all signatories of the CIPM MRA to support and participate actively in the activities and work of the sub-committee on the CIPM MRA.

